

Faire respecter le principe de laïcité à l'École

Des équipes laïcité et fait religieux sont en soutien des personnels pour les aider à répondre aux atteintes au principe de laïcité.



NIVEAU ACADÉMIQUE



Écoles et établissements scolaires

Signalement d'une atteinte au principe de laïcité



Cellule ministérielle de veille et d'alerte

Saisine éventuelle de l'équipe nationale



Équipe académique laïcité et fait religieux

Composition : référent académique laïcité, juristes, médecins, professeurs, CPE, etc., pilotés par le recteur.

Missions :

- former les personnels
- répondre à leurs demandes
- réagir à tout signalement en proposant des mesures adaptées



En cas de faits graves



NIVEAU NATIONAL



Équipe nationale laïcité et fait religieux

Composition : experts des directions de l'administration centrale (juridique, pédagogique, RH, etc.)

Missions :

- coordonner et soutenir les équipes académiques
- assurer une veille juridique

En cas de besoin



Conseil des Sages

Composition : personnalités qualifiées, autorités intellectuelles, experts

Missions :

- enrichir la réflexion
- formuler des recommandations
- éclairer des décisions